ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 80456

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur un nouveau virus de dengue qui a été détecté aux Comores, à Mayotte et à Madagascar. Aux Comores, 6 cas de dengue ont été détectés, à Mayotte, 5 cas importés ont été diagnostiqués. Les résultats des analyses conduites par le laboratoire de la cellule interrégionale d'épidémiologie Réunion-Mayotte montrent que les cas observés dans la zone de l'océan Indien sont atteints d'une dengue de sérotype 3. Ce type de virus n'a jamais frappé La Réunion et il n'existe aucune immunité croisée entre les différentes formes de dengue. Si cette forme venait à s'introduire à La Réunion, la propagation d'une épidémie chez des populations non immunisées risquerait d'être fulgurante. Il souhaite donc qu'elle lui précise l'ensemble des mesures sanitaires qui ont été prises pour préserver La Réunion de cette nouvelle forme de dengue.

Texte de la réponse

À La Réunion, comme dans de nombreux endroits du globe, le virus de la dengue est régulièrement introduit par des voyageurs de retour de zone d'endémie. C'est pourquoi, des cas sporadiques et des foyers de transmission autochtone sont parfois observés à La Réunion où deux épidémies de dengue ont par ailleurs été documentées (l'une en 1977-1978 et l'autre en 2004). Depuis le 1er trimestre 2010, la vigilance a été renforcée à La Réunion en raison de l'épidémie de dengue de type 3 identifiée aux Comores. Un réseau de surveillance et d'investigation des épidémies, mis en place dans les îles sud sud-ouest de l'océan Indien depuis 2009, permet les échanges de données de surveillance épidémiologique et d'expertise afin notamment de prévenir et de limiter la diffusion des virus. Un plan de prévention et de lutte contre le virus du Chikungunya a été élaboré par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) en 2006. Ce plan est également utilisé dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le virus de la dengue, étant donné que, à l'île de La Réunion, ces deux virus sont transmis par les mêmes vecteurs. Actuellement, compte tenu de la période d'hiver austral, ce plan est en cours de refonte par l'agence de santé océan Indien pour tenir compte de l'expérience acquise lors de la gestion du foyer de chikungunya 2010. Ce document vise à structurer et coordonner l'intervention des acteurs potentiellement impliqués en fonction du risque épidémique. Ainsi, un système de surveillance biologique a été mis en place afin de détecter toute circulation du virus aussi précocement que possible et de mettre en oeuvre les mesures adaptées. Par ailleurs, au moment du pic épidémique aux Comores, des actions de prévention et d'information ont été réalisées auprès d'associations comoriennes à La Réunion afin de prévenir le risque d'introduction du virus de la dengue à La Réunion et d'identifier précocement tout démarrage de circulation locale du virus. Le service de prophylaxie renforcée en charge de la lutte antivectorielle conduit les actions préventives et de réponse à la circulation d'arboviroses telles que la dengue et le chikungunya tout au long de l'année sur l'ensemble du département.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lebreton
Circonscription : Réunion (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE80456

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80456
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6278
Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11754